



# PLAN STRATÉGIQUE 2015 2017

Ministère du Conseil exécutif

*Une équipe forte de son savoir-faire et engagée dans l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour une société prospère et équitable*

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



C'est avec plaisir que je présente le plan stratégique du ministère du Conseil exécutif pour les années 2015 à 2017.

Le ministère du Conseil exécutif joue un rôle central dans l'organisation de l'État par son appui et ses conseils au premier ministre et au Conseil des ministres dans la prise de décision et dans la mise en œuvre des grandes priorités gouvernementales.

Le ministère du Conseil exécutif assume également des responsabilités particulières, en soutien à l'action définie par le gouvernement en matière de jeunesse, d'affaires intergouvernementales canadiennes, de francophonie canadienne, d'affaires autochtones, de réforme des institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Depuis avril 2014, le ministère s'est vu confier le mandat d'assurer le soutien de l'implantation de la Stratégie maritime.

Sous un enjeu unique – efficacité, cohérence et intégrité de l'action gouvernementale –, le plan stratégique est articulé autour d'orientations claires, dans le cadre desquelles chacun des membres du ministère pourra facilement situer son action. Il est fondé sur des valeurs stimulantes telles la transparence et la rigueur, à la mesure de la mission même du ministère.

Je suis fier de pouvoir compter sur l'implication de tous afin que nous atteignons ensemble les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés.

Le premier ministre du Québec,

Philippe Couillard

## MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF



La définition du plan stratégique constitue un moment privilégié pour une organisation : l'identification d'orientations, d'axes d'intervention et d'objectifs est effectuée à partir d'une discussion collective, au cours de laquelle chacun réfléchit à sa mission, aux valeurs qui le guident, aux objectifs qu'il doit atteindre. Elle permet d'établir sur des bases solides le travail à venir.

Au terme de cette discussion collective, le plan stratégique retenu éclaire et précise les efforts de chacun des membres de l'organisation, en les replaçant dans l'effort consenti par tous. Le plan stratégique fournit en même temps tous les points de référence permettant les futures redditions de comptes.

Dans le cas du ministère du Conseil exécutif, la définition du plan stratégique prend une dimension particulière : le ministère du Conseil exécutif est situé au centre même de l'État québécois. Il a pour vocation essentielle d'assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans les tâches et responsabilités qui leur ont été confiées par les citoyens. Il doit, de plus, assumer certains mandats particuliers, tout aussi importants.

Le plan stratégique 2015-2017 du ministère du Conseil exécutif concerne ainsi l'ensemble des Québécois, en même temps qu'il offre à tous les employés du ministère une vision stimulante des défis à venir.

C'est aussi un point de départ : j'invite tous les employés du ministère à s'engager résolument dans son déploiement.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Juan Roberto Iglesias

# LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État.

Le Conseil exécutif forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité du soutien à la prise de décision gouvernementale pour certains secteurs ou domaines, dans le cadre de mandats particuliers confiés par le gouvernement.

Enfin, le ministère du Conseil exécutif coordonne également la communication gouvernementale.

## SA MISSION

Le ministère du Conseil exécutif soutient et conseille le gouvernement dans sa prise de décision ainsi que dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement, ainsi que de la communication gouvernementale.

## SA VISION

La vision du ministère du Conseil exécutif est formulée comme suit :

*« Une équipe forte de son savoir-faire et engagée dans l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour une société prospère et équitable. »*

## SES VALEURS

Pour réaliser sa mission en cohérence avec sa vision, le ministère du Conseil exécutif appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de transparence, d'excellence, de rigueur, d'innovation et de fierté.

## SES PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les préoccupations à l'égard du développement durable sont au cœur même des actions du ministère du Conseil exécutif. Le Ministère s'inspire des principes définis dans la Loi sur le développement durable.

## L'ENJEU IDENTIFIÉ ET LES TROIS ORIENTATIONS RETENUES

Le plan stratégique du ministère du Conseil exécutif comprend un enjeu unique :

### *Efficacité, cohérence et intégrité de l'action gouvernementale*

Afin de répondre à cet enjeu, le ministère du Conseil exécutif a identifié trois orientations :

#### Conseiller

et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État dans le but d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement.

#### Soutenir

la mise en œuvre de grands dossiers de l'État visant la solidarité, l'égalité et la prospérité de la population dans toutes les régions du Québec.

#### Promouvoir

l'excellence au cœur d'une organisation performante.

# ENJEU : EFFICACITÉ, COHÉRENCE ET INTÉGRITÉ DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

## CONTEXTE

Le plan stratégique 2015-2017 du ministère du Conseil exécutif comprend un enjeu unique, d'efficacité, de cohérence et d'intégrité devant guider le ministère dans le conseil et le soutien apporté au premier ministre et au Conseil des ministres.

Cet enjeu s'applique aux différentes responsabilités confiées au ministère. Il concerne ainsi à la fois le soutien à la prise de décision du gouvernement, à l'élaboration et à la réalisation de son programme d'action, les mandats particuliers confiés au ministère par le gouvernement ainsi que la coordination de la communication gouvernementale.

## ORIENTATION 1

### Conseiller

et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État dans le but d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement.

La mission du ministère du Conseil exécutif consiste à soutenir la prise de décision des instances gouvernementales en assurant les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Ce soutien à la prise de décision s'applique à l'action gouvernementale définie dans son ensemble, ainsi qu'à certains secteurs ou domaines définis dans le cadre de mandats particuliers.

La première orientation vise à préciser ce soutien à la prise de décision : le ministère conseillera et assistera le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État, dans le but d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et de mettre en œuvre les priorités définies par le gouvernement.

Dans le cadre de cette première orientation, le ministère agira selon trois axes d'intervention.

Selon un **premier axe d'intervention**, le ministère apportera son **soutien à la prise de décision**. À cette fin, le ministère assistera le gouvernement dans l'identification de ses priorités et de son programme législatif. Le ministère assurera le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et facilitera la mise en œuvre du programme du gouvernement. Le ministère soutiendra la définition des politiques publiques, des mesures législatives et de la planification stratégique des ministères et des organismes.

Le ministère s'assurera de la contribution de la haute fonction publique à la réalisation des priorités gouvernementales, en faisant en sorte que le gouvernement dispose d'une haute fonction publique compétente, performante et diversifiée.

Le ministère coordonnera les communications des ministères et des organismes. Le ministère s'assurera que les ministères et les organismes mettent leur savoir-faire et leurs ressources en commun afin d'assurer l'efficacité des activités de communication gouvernementale et les investissements publics dans ce domaine.

Le **deuxième axe d'intervention** concerne la **défense et la promotion du Québec sur la scène intergouvernementale canadienne**. L'un des mandats particuliers du ministère est de soutenir le gouvernement dans la défense des compétences constitutionnelles du Québec et la promotion de leur exercice au sein du Canada. Le ministère appuiera le gouvernement dans les efforts consentis pour renforcer les liens du Québec avec les gouvernements et la société civile des provinces et des territoires canadiens et avec le gouvernement fédéral.

Seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec se reconnaît une responsabilité particulière à l'égard des populations francophones des Amériques. Le ministère fournira tout le soutien requis au gouvernement pour que le Québec puisse jouer son rôle, en maintenant notamment des liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes.

Le **troisième axe d'intervention** concerne le **renforcement de la démocratie québécoise**. D'importants travaux en matière de réforme des institutions démocratiques sont effectués sur une base permanente. Le ministère du Conseil exécutif apportera au gouvernement tout le soutien nécessaire afin que ces travaux puissent être menés à bien, l'objectif final étant de renforcer les institutions démocratiques québécoises.

Il importe que la population ait une confiance accrue envers ses institutions démocratiques et que ces institutions soient transparentes. Il importe également de favoriser l'accès aux documents des organismes publics et de protéger les renseignements personnels.

Le ministère appuiera le gouvernement à cette fin.

La première orientation met en œuvre certains des **principes définis dans la Loi sur le développement durable**, soit les principes d'« accès au savoir », de « prévention », de « partenariat et coopération intergouvernementale » et de « participation et engagement ».

# AXES D'INTERVENTION

## Soutien à la prise de décision

### Objectifs et indicateurs

- » Soutenir le gouvernement dans la définition de ses priorités stratégiques et de son programme législatif.
  - › Nombre et nature des activités d'analyse et de conseil effectuées pour assurer la définition des priorités stratégiques et du programme législatif.
- » Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du programme du gouvernement.
  - › Nombre et nature des activités d'analyse et de conseil effectuées pour assurer le fonctionnement du processus décisionnel et la mise en œuvre du programme du gouvernement.
- » Soutenir les ministères et les organismes dans l'élaboration de propositions de politiques, de mesures législatives et des plans stratégiques.
  - › Nombre et nature d'activités et des travaux réalisés pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale.
- » Soutenir la contribution de la haute fonction publique dans la réalisation des priorités gouvernementales.
  - › Nombre et nature des activités et des services offerts aux titulaires d'un emploi supérieur.
- » Assurer la cohérence des messages gouvernementaux et la coordination des communications des ministères et des organismes en lien avec les priorités gouvernementales.
  - › Nombre et nature des activités de concertation et de coordination réalisées visant la cohérence de l'action gouvernementale dans les communications.

## Défense et promotion du Québec sur la scène intergouvernementale canadienne

### Objectifs et indicateurs

- » Soutenir la réflexion et renforcer la cohérence de l'action engagée par le gouvernement, afin d'assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et d'en promouvoir le plein exercice au sein du Canada.
  - › Nombre et nature des activités, des projets et des travaux auxquels le ministère a été associé.
- » Faire mieux connaître le Québec aux gouvernements et à la société civile des provinces et des territoires du Canada, ainsi qu'au gouvernement fédéral, notamment par le maintien de liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes.
  - › Projets réalisés dans le cadre des programmes placés sous la responsabilité du ministère.
  - › Nombre de rencontres avec les représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires.

## Renforcement de la démocratie québécoise

### Objectifs et indicateurs

- » Conseiller et soutenir le gouvernement dans l'amélioration du cadre légal et normatif visant à renforcer la confiance du public envers ses institutions et à favoriser leur transparence.
  - › Nombre et nature des activités, des travaux et des projets réalisés.
- » Soutenir les ministères et les organismes dans leur action visant à favoriser l'accès aux documents publics ainsi qu'à protéger les renseignements personnels.
  - › Nombre et nature des activités, des travaux et des projets réalisés.

## ORIENTATION 2

### Soutenir

la mise en œuvre de grands dossiers de l'État visant la solidarité, l'égalité et la prospérité de la population dans toutes les régions du Québec.

En raison des responsabilités particulières qui lui sont confiées, le ministère du Conseil exécutif contribue à la mise en œuvre de deux des piliers de l'action gouvernementale – soit la solidarité et la prospérité de la population – en gérant les dossiers reliés à la jeunesse, aux Autochtones et à la Stratégie maritime. Dans le cadre de cette deuxième orientation, le ministère agira selon trois axes d'intervention.

Selon un **premier axe d'intervention**, le ministère appuiera le gouvernement afin d'assurer une **participation active des jeunes à la société québécoise**. Le ministère du Conseil exécutif assistera le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse. Le ministère

conseillera le gouvernement dans la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes, afin d'en assurer une meilleure cohésion ainsi qu'une plus grande cohérence.

Le ministère soutiendra le gouvernement dans l'élaboration et le déploiement de la nouvelle politique québécoise de la jeunesse et de la nouvelle stratégie d'action jeunesse qui en découlera, afin que les jeunes prennent leur place dans la société québécoise. Le but est d'encourager et d'aider les jeunes à enrichir leurs connaissances et à développer leurs compétences, de telle sorte qu'ils soient en mesure de contribuer au progrès du Québec et d'y participer.

Le **deuxième axe d'intervention** vise à soutenir le gouvernement dans la définition et l'approfondissement des relations avec les Autochtones. Le ministère du Conseil exécutif appuiera le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre des différentes initiatives visant à faire en sorte que les Autochtones participent pleinement au développement du Québec et à la mise en valeur du territoire.

Le ministère consacrera des efforts particuliers au maintien de bonnes relations avec les nations et les communautés autochtones, ainsi qu'à la protection de leurs droits, notamment en coordonnant à cette fin les actions des ministères et des organismes concernés. Le ministère soutiendra les projets issus des nations et des communautés autochtones – incluant les milieux urbains – visant à créer des emplois et à favoriser des investissements.

Le ministère assumera le rôle qui lui revient afin de mieux faire comprendre la réalité des nations autochtones, les enjeux liés à leur développement et les liens existant entre ce développement et les progrès de la nation québécoise.

Le **troisième axe d'intervention** concerne l'appui apporté au gouvernement à la valorisation des potentiels territoriaux. Le ministère assume des responsabilités particulières, sur le plan territorial.

Le ministère mobilisera les acteurs du milieu maritime et coordonnera l'action gouvernementale par la mise en œuvre de la Stratégie maritime et du plan d'action 2015-2020.

La deuxième orientation met en œuvre certains des **principes définis dans la Loi sur le développement durable**, soit les principes d'« équité et solidarité sociales » de « subsidiarité » d'« efficacité économique », de « protection du patrimoine culturel », de « protection de l'environnement » et d'« accès au savoir ».

# AXES D'INTERVENTION

## Participation active des jeunes à la société

### Objectifs et indicateurs

- » Proposer un nouveau cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes.
  - › Lancement et mise en œuvre de la nouvelle politique québécoise de la jeunesse.
  - › Élaboration, lancement et mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'action jeunesse.
  - › Mécanismes de suivi et d'évaluation des mesures soutenues par le ministère dans le cadre de la nouvelle stratégie d'action jeunesse.
  - › Nombre et nature des réalisations s'inspirant des principes du gouvernement ouvert et favorisant la participation citoyenne et la transparence.

## Approfondissement des relations avec les Autochtones

### Objectifs et indicateurs

- » Assurer l'information et la consultation des Autochtones pour mieux prendre en compte leurs droits, leurs préoccupations et leurs intérêts potentiels, dans le cadre des projets de développement prévus sur le territoire.
  - › Nombre d'ententes conclues ou en cours de négociation en matière de consultation et d'accommodement.
  - › Nombre d'activités visant à sensibiliser les milieux concernés aux pratiques d'affaires responsables à adopter à l'égard des nations et des communautés autochtones.
  - › Nombre de rencontres du groupe interministériel de soutien à la consultation, coordonné par le ministère, afin de veiller au respect de l'obligation de consultation du gouvernement.
- » Renforcer les relations avec les Autochtones, pour une cohabitation harmonieuse.
  - › Nombre d'ententes en matière autochtone conclues avec le gouvernement.
  - › Nombre d'ententes en cours de négociation.
- » Favoriser le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones, y compris en milieu urbain.
  - › Nombre de projets soutenus.
  - › Total des investissements engagés et réalisés.

## Valorisation des potentiels territoriaux

### Objectif et indicateurs

- » Tirer pleinement et durablement parti des ressources et de l'industrie maritimes du Québec en considérant les enjeux d'ordres économique, environnemental et social.
  - › Mise en œuvre de la Stratégie maritime.
  - › Déploiement du plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime.

## ORIENTATION 3

# Promouvoir

l'excellence au cœur d'une organisation performante.

Pour assumer sa mission, le ministère du Conseil exécutif doit pouvoir s'appuyer sur une équipe compétente et efficace, au savoir-faire reconnu. Le ministère doit également bénéficier d'une gestion innovante et performante, tirant pleinement parti des nouvelles technologies et respectant les règles les plus exigeantes en matière d'intégrité.

La troisième orientation du plan stratégique du ministère du Conseil exécutif comprend ainsi deux axes d'intervention, visant respectivement le développement des compétences et l'innovation et la performance.

Le **premier axe d'intervention** concerne le **développement des compétences**. Conformément à la vision qu'il a retenue, le ministère investira dans le savoir-faire et les compétences de son personnel. Les nombreux départs à la retraite nécessitent des efforts spécifiques afin d'assurer la pérennité et la qualité des services offerts. L'une des priorités du ministère est de réussir le renouvellement des équipes en même temps que leur adaptation aux nouveaux défis, y compris de nature technologique. Le ministère soutiendra et orientera le développement professionnel des employés, en fonction des besoins et de la mission de l'organisation.

Le **deuxième axe d'intervention** a pour objet l'innovation et la performance. Le ministère misera sur les nouvelles technologies pour améliorer les services offerts et les assurer de façon plus efficace. L'innovation et la performance guideront les améliorations apportées à la gestion de la communication gouvernementale.

La troisième orientation met en œuvre certains des **principes définis dans la Loi sur le développement durable**, soit les principes de « prévention », d'« accès au savoir » et de « production et consommation responsables ».



# AXES D'INTERVENTION

## Développement des compétences

### Objectifs et indicateurs

- » Soutenir et orienter le développement professionnel des employés en fonction des besoins de l'organisation.
  - › Nombre de jours moyen de formation par employé.

## Innovation et performance

### Objectifs et indicateurs

- » Favoriser l'optimisation des processus opérationnels et administratifs.
  - › Nombre de projets d'optimisation des processus opérationnels et administratifs mis en œuvre.
- » Mettre en œuvre des solutions technologiques visant à améliorer l'efficacité du ministère.
  - › Nombre de nouvelles solutions technologiques majeures mises en œuvre.

LOGO  
FSC